



Centre de Gestion de la Fonction  
Publique Territoriale des Hautes-Alpes

## ARRETE PORTANT MISE A JOUR DE LA LISTE D'APTITUDE AU GRADE D'AGENT TERRITORIAL SPECIALISÉ DES ÉCOLES MATERNELLES PRINCIPAL DE 2<sup>ÈME</sup> CLASSE

**Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Hautes-Alpes,**

Vu le Code Général de la fonction publique,

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°92-850 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,

Vu le décret n° 2010-1068 du 08 septembre 2010 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles principaux de 2<sup>ème</sup> classe,

Vu l'arrêté fixant la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2<sup>ème</sup> classe, pris en date du 16 février 2022 ;

Vu les demandes de réinscription parvenues au Centre de Gestion des Hautes-Alpes ;

Vu les radiations de la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2<sup>ème</sup> classe ;

### ARRETE

**Article 1 :** La liste d'aptitude d'accès au grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2<sup>ème</sup> classe est mise à jour au **3 janvier 2024** par ordre alphabétique, selon l'annexe jointe au présent arrêté.

Elle comprend les lauréats remplissant encore les conditions pour y être inscrits et comporte **37** noms.

**Article 2 :** Les collectivités souhaitant recruter un lauréat devront, préalablement à son embauche, demander une attestation d'inscription sur cette liste d'aptitude. Seule cette attestation assurera au recruteur que le lauréat est toujours valablement inscrit sur la liste d'aptitude au moment de sa nomination.

**Article 3 :** Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté est adressée à Monsieur le Préfet du Département des Hautes-Alpes.

Gap, le 3 janvier 2024

Le Président,

Marcel CANNAT



Accusé de réception en préfecture  
005-280500075-20240110-24\_00941-AR  
Date de télétransmission : 10/01/2024  
Date de réception préfecture : 10/01/2024



Centre de Gestion de la Fonction  
Publique Territoriale des Hautes-Alpes

## Annexe de l'arrêté du 3 janvier 2024 portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2<sup>ème</sup> classe

Civilité	NOM Prénom candidat
Madame	ABRILE Alison Nicole Laurence
Madame	ADELMANN Anne
Madame	BASTIANI Karine
Madame	BIZZOTTO Océane Marie-Paule
Madame	BOURLET Anaïs Denise, Andrée
Madame	BOYER Anaïs
Madame	BROCART Pauline Denise Celine
Madame	BUONSIGNORI Emmanuella Sophie
Madame	CAVA Magali
Madame	CAVA Stéphanie
Madame	CLEMENT Noële
Madame	COLLIOUD MARICHALLOT Nathalie Michele, Pierrett
Madame	DEMAN Sabrina Hélène, Yvette
Madame	DI DIEGO Jennifer Micheline, Josette
Madame	DIROFF Pauline Carine
Madame	DUBRUILLE Marlène Denise, Rolande
Madame	FANIGLIULO Caroline
Madame	GIVAUDAN Emilie
Madame	GOLÉ Kinta
Madame	GONDZO Vahida
Madame	IMBERT Magali
Madame	KHALIFA Clémence Virginie, Charlotte
Madame	LASCAUD Emilie Christine
Madame	LAZZAROTTO Delphine
Madame	MARCHAND Christelle Patricia
Madame	MARTINEZ Dolores Judit
Madame	MATEOS Laura
Madame	MATHRAY Fabienne
Madame	MURILLO Maurane Josabel, Raymonde, Claude
Madame	OTAL Laura
Madame	PASCAL Cécile Anne-Sophie
Madame	PERTILE Gladys Michèle
Madame	RASOLOMANANA Voahangy Nathalie, Marie, Noël
Madame	REINAUDI Aurore Lucienne Jeanne
Madame	REYNAUD Benedicte Martine
Madame	SEVRAIN Aude
Madame	VALENTIN Fanny Marguerite

Accusé de réception en préfecture  
005-280500075-20240110-24\_00941-AR  
Date de télétransmission : 10/01/2024  
Date de réception préfecture : 10/01/2024